

## RÉDUIRE ET GÉRER SES DÉCHETS CHEZ SOI EN PÉRIODE DE CONFINEMENT

Fermeture des déchèteries: Conseils pratiques pour gérer ses déchets en étant confiné !

### ► Episode 3 : le Jardinage



En période de confinement, on est tenté de jardiner... beaucoup ! De tondre plus souvent que nécessaire... Quand on sait qu'un terrain de 500m<sup>2</sup> produit chaque année 20 tontes, 25h de travail et 1 tonne de déchets, ça risque de déborder !

Les « déchets verts » peuvent, si vous choisissez de les regarder différemment devenir une véritable ressource pour le jardinier qui sommeille en vous. Le paillage est une solution pour utiliser vos tontes, mais si le jardinier sommeille trop profondément en vous... vous pouvez simplement :

=> Pratiquer la tonte haute. La plupart du temps, sauf pour les pelouses d'ornement, tondre très court ne se justifie pas. Il y a même beaucoup d'avantages à tondre à 8 cm du sol plutôt qu'à 3 ou 4 cm. L'herbe est plus verte et cela permet la floraison de plantes variées, ce qui augmente la biodiversité et favorise la pollinisation!

=> Pratiquer le mulching ou « herbicyclage » qui consiste à laisser sur place l'herbe finement coupée. Si vous ne disposez pas d'une tondeuse mulcheuse vous pouvez tout simplement enlever votre bac de ramassage. A vous le temps gagné ! 😊

Ce qu'il faut éviter :

- ✗ En tas ou en sacs, la tonte fermente et dégage des mauvaises odeurs. Dans le composteur, vous ne pourrez en incorporer qu'en (toute) petite quantité.
- ✗ Les déchets verts ne sont pas acceptés en collecte en porte-à-porte (sac noir): ils ne seraient pas valorisés !
- ✗ Enfin, le brûlage des déchets verts est interdit. En effet, Brûler 50 kg de végétaux à l'air libre émet autant de particules fines que 13 000 km parcourus par une voiture diesel récente.

✓ Tous les bons conseils pratiques sont à retrouver sur le guide <https://nouvelle-aquitaine.ademe.fr/.../guide-jardin-zero-dec...>

Comme pour les déchets de bricolage (voir l'épisode 2 !) les déchets phytosanitaires et biocides ont pour seule destination la déchèterie. Conservez-les jusqu'à votre prochain passage en déchèterie.

Vous choisissez de réduire vos déchets au jardin.

Vous avez fait le bon choix !